

# RÉVOLTE À LA MARTINIQUE...

Le 25 novembre dernier, un procès était ouvert, contre dix-huit jeunes Martiniquais, membres de l'O.J.A.M. (*Organisation de la Jeunesse Anticolonialiste Martiniquaise*). L'inculpation initiale de «*complot contre l'autorité de l'État ayant pour but de porter atteinte à l'intégrité du territoire*» avait été abandonnée et seule était retenue «*l'atteinte à l'intégrité du territoire par quelque moyen que ce soit, hors l'attentat et le complot*».

L'affaire avait commencé le 24 décembre 1962. Dans la nuit, les murs de Fort-de-France avaient été recouverts d'une affiche intitulée «*Manifeste pour la jeunesse de la Martinique*» se terminant par cette déclaration: «*La Martinique aux Martiniquais*». Le 27 janvier 1963, les gendarmes découvraient, en pleine campagne, une serviette bourrée de documents relatifs à l'O.J.A.M. L'enquête commença. Douze Martiniquais furent arrêtés en février et mars 1963 (quatre d'entre eux furent mis en liberté provisoire en juillet dernier) et six autres inculpés furent laissés en liberté.

Avant d'examiner ce procès plus avant, il n'est pas inutile de préciser quelque peu ce qu'est la Martinique. C'est une île de 125 kilomètres de long et 35 kilomètres de large, fragment d'un continent effondré qui rattachait jadis la Floride à l'Amérique du Sud, et qui forme actuellement, avec la Guadeloupe, Désirade, Marie-Galante, etc..., une des petites Antilles. L'île fut découverte par les Espagnols en 1493, colonisée par les Français en 1635. Le statut départemental lui fut accordé par la loi du 19 mars 1946.

Dans cette île de 290.000 habitants (avec une moyenne de 425 habitants au kilomètre carré!), la population s'accroît annuellement de 15.000 personnes. A ce rythme là, elle aura doublé dans 25 ans. N'oublions pas que dans les pays sous-développés, les familles les plus déshéritées procréent le plus. Au-delà des parcours pour touristes bardés de dollars et de devises diverses se dressent d'immondes cabanes, monstrueux assemblages de bois et de carton où une douzaine de personnes s'entassent et croupissent. Pour ces malheureux, il n'est qu'un seul bonheur: la procréation.

Et la «*France*», là-dedans, me direz-vous, qu'est-ce qu'elle fait? Soyons sérieux. «*Elle*» n'arrive déjà pas à s'occuper des artichauts bretons, alors, vous pensez bien que les problèmes martiniquais ne sont pas prêts d'être résolus... Bien sûr, Guignol, en mai 1960, a lancé des paroles prophétiques: «*Il est conforme à la nature des choses qu'un pays qui a un caractère aussi particulier ait une sorte d'autonomie proportionnelle aux conditions dans lesquelles il doit vivre...*». C'est à peu près aussi clair et limpide que les prédictions de Nostradamus et à moins de posséder une «*clef des songes creux*»... De toute façon, cela ne risque pas de résoudre les problèmes posés par le chômage endémique et le manque d'industrialisation résultant de l'éloignement des sources de matières premières et de l'insuffisance de débouchés du marché local. Il importe de ne pas oublier que la Martinique est toujours tributaire du système colonial: les capitaux privés ne sont pas investis sur place et les grosses sociétés sucrières et rhumières réinvestissent leurs bénéfices en Métropole. En outre, le prix de la canne à sucre, principale ressource et base de l'industrie embryonnaire de l'île, est fixé à Paris, avant la récolte, en fonction des desiderata des betteraviers métropolitains.

Cette situation, jointe à l'influence certaine de la révolution cubaine, devait immanquablement conduire au développement d'un climat de révolte:

- les 21, 22 et 23 décembre 1959, il y eut trois morts et des dizaines de blessés dans les émeutes de Fort-de-France;
- le 24 mars 1961, la répression de la grève générale des ouvriers agricoles fit trois morts et vingt-trois blessés dans la commune de Lamentin;
- en juin dernier, des bagarres entre lycéens dégénèrent en manifestations anti-françaises.

Depuis, les interdictions de réunion, les saisies de presse, les procès d'opinion, les manifestations violentes se succédèrent. C'est alors que l'O.J.A.M. entra en action.

L'O.J.A.M. fut créée en 1962 par des éléments de l'A.G.E.M. (Association Générale des Etudiants Martiniquais en France). Encadrée par d'ex-membres du parti communiste français et martiniquais, elle préconise la collectivisation des terres et des usines et lutte contre la politique d'assimilation menée par la France, politique qui ramène en fait le problème martiniquais à une poursuite du renforcement des structures administratives et à une multiplication des interventions de la puissance publique. L'O.J.A.M., avec son slogan «*La Martinique aux Martiniquais*», va faire de l'autonomie son cheval de bataille. Il y a belle lurette que les anarchistes ne se font plus d'illusions sur les possibilités réelles de ces mouvements où le nationalisme remplace tout programme véritablement révolutionnaire. Et nous avons encore tous en mémoire cette ruée sur les sinécures qui a fait suite à la proclamation de l'indépendance dans les États africains... Nous avons vu alors la «*petite-élite-politicarde-et-bornée*» de ces pays contribuer au maintien, voire au renforcement, du système colonialiste existant.

Ne nous faisant aucune illusion sur le résultat qu'aurait pu avoir le développement éventuel de l'O.J.A.M., nous sommes d'autant plus à l'aise pour protester contre les sanctions qui viennent d'être prises à l'encontre de plusieurs de ses membres. Nous sommes en effet en présence d'un véritable procès d'opinion. «*Si la pensée est libre, l'action ne l'est pas*» a dit le substitut Charbonnier. Permettez-nous de vous dire que cela n'est pas sérieux, Monsieur le Substitut. En condamnant l'action, réalisation matérielle, si je puis dire, de la pensée, vous étouffez cette pensée et dans ces conditions plus rien n'est libre. Seul importe alors le bon vouloir des tyrans au pouvoir! Et les condamnations prononcées sont là pour confirmer la volonté de poursuivre l'exploitation colonialiste de la Martinique: cinq des accusés sont condamnés à dix-huit mois d'emprisonnement, les treize autres sont acquittés.

Les peines sont lourdes, d'autant plus lourdes qu'elles ne sont ni justifiées, ni justifiables. Ces jeunes hommes ont été condamnés pour une soi-disant atteinte à «*l'intégrité du territoire*». Nul chef d'État, nul ministre, nul préfet, nul responsable de la situation économique et sociale de la Martinique n'a été condamné, que je sache, parce qu'à l'hôpital de Fort-de-France 80% des malades souffrent de carence alimentaire... Il est vrai que c'est peut-être «*dans la nature des choses*» de laisser les gens crever de faim.

**Gérard SCHAAFS.**

-----